

---

## Tapis absorbants renforcés, étanches et antidérapants pour HYDROCARBURES

---



- Produit :** Tapis absorbants blancs pour hydrocarbures.
- Composition :** Microfibres pures de polypropylène sur film PE.
- Propriétés :** Absorbant hydrophobe : absorbe les hydrocarbures et dérivés (pétrole, huile, diesel, benzène, toluol, etc...) mais pas l'eau.  
La surface calandree est renforcée par un épais voile résistant à l'abrasion. Un film étanche au verso assure une parfaite étanchéité et rend le tapis antidérapant sur surface lisse.
- Présentation :** Tapis vendus sous forme de feuilles et de rouleaux non prédécoupés.
- Conditionnement :** Sac ou carton, selon le format.
- Applications principales :**
- Tapis étanches pour une parfaite protection des sols exposés aux pollutions par les hydrocarbures, en extérieur comme en intérieur. Sur sol lisse, mise en sécurité des personnes grâce à leurs propriétés antidérapantes.
  - Adaptés aux zones de trafic intense grâce à leur surface renforcée.

**Protection intensive des sols et des personnes.**

## Conditionnements disponibles

Réf.	Dimensions	Conditionnement	Capacité d'absorption* par cond.	Poids net par conditionnement	Nb de cond. par palette
WM310-H	0.40 x 0.50 m	Sac de 50 tapis SMF	43 litres	4.6 kg	30
WM311-H	0.40 x 30 m	Carton de 2 tapis SMF	103 litres	10.9 kg	15
WM312-H	0.80 x 30 m	Carton de 1 tapis SMF	103 litres	10.9 kg	15
WM313-H	1.20 x 30 m	Sac de 1 tapis SMF	154 litres	16.4 kg	8
WM314-H	1.60 x 30 m	Sac de 1 tapis SMF	205 litres	21.9 kg	6

\*La **Capacité d'absorption** est déterminée selon la norme EDANA : échantillons trempés 2 minutes dans de l'huile 20W50 à 25°C jusqu'à saturation et égouttés verticalement avant mesure

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

#### • TRANSPORT

Non réglementé, ne craint pas le gel, éviter d'exposer les produits à des températures supérieures à 160°C.

#### • SECURITE

Produit non dangereux. Pour plus de détails, se référer à la fiche de données de sécurité générale.

#### • STOCKAGE

A stocker au sec à l'abri de la chaleur.

#### • ELIMINATION

L'élimination de l'absorbant obéit à la législation en vigueur pour la destruction des produits absorbés.

### IMPORTANT

Les informations de cette notice sont données de bonne foi, mais n'ont qu'une valeur indicative et n'impliquent par conséquent aucun engagement, ni aucune garantie de notre part, notamment en cas d'atteinte aux droits appartenant à des tiers du fait de l'utilisation de notre produit.